

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la Société

Journal de la société statistique de Paris, tome 60 (1919), p. 174-176

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1919__60__174_0

© Société de statistique de Paris, 1919, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

VI

AVIS RELATIF

AU

PRIX ADOLPHE COSTE

NOTE EXPLICATIVE

M. Adolphe COSTE, ancien président de la Société en 1893, a fait un legs à la Société de Statistique de Paris en exprimant le désir que les arrérages fussent consacrés, dans la mesure du possible, à la publication périodique d'une évaluation détaillée de la fortune publique et privée de la France.

Afin d'honorer la mémoire du regretté président, le Conseil d'administration de la Société a décidé de donner en 1919 un prix consistant en une somme de 500 francs et une médaille.

Ce prix serait attribué à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet **se rattachant à l'Évaluation de la fortune publique et privée de la France, tant en capital qu'en revenu**, ou susceptible d'apporter à cette évaluation une contribution utile, même partielle et limitée.

Pour être admis à présenter un travail, il n'est pas nécessaire de faire partie de la Société. Les membres élus de la Société faisant partie du Conseil de 1919 sont seuls exclus du concours.

Les mémoires devront être adressés, **avant le 31 décembre 1919**, à M. BARRIOL, secrétaire général de la Société, 88, rue Saint-Lazare, à Paris (IX^e).

Ils devront lui parvenir sous pli cacheté, ne portant d'autre indication *extérieure* que l'adresse du destinataire, et lui être remis directement, auquel cas il sera délivré un reçu, ou transmis par la poste comme envoi recommandé.

Le pli cacheté devra renfermer :

- 1° Le mémoire *non signé*, mais portant une *devise* ;
- 2° Une enveloppe cachetée, portant, d'une manière visible, la même *devise* que le mémoire et renfermant un avis d'envoi, signé du nom du concurrent et indiquant son adresse complète.

Les mémoires devront être écrits en langue française, à la machine à écrire, en double exemplaire et sur recto ; ils resteront la propriété de la Société, qui se réserve expressément le droit de les publier en tout ou en partie.

VII

AVIS RELATIF AU CONCOURS

POUR LE

PRIX ÉMILE MERCET

CONCOURS DE 1913-1919

Note explicative

M. Émile MERCET, ancien président de la Société, président du Conseil d'administration du Comptoir national d'Escompte de Paris, décédé le 18 juillet 1908, a légué à la Société de Statistique de Paris une somme destinée à fonder un prix qui devra être attribué au meilleur mémoire sur une question mise au concours.

Ce prix consiste en une médaille d'or de 300 francs et une somme de 500 francs en espèces.

Le Conseil d'administration de la Société a décidé de mettre au concours la question suivante :

**Étude sur les variations comparées, depuis 1850,
du loyer des capitaux placés
soit en rentes et obligations, soit en escompte, pensions, reports
et prêts sur titres.**

*Rechercher notamment sous l'influence de quelles causes se sont produites ces variations soit en France,
soit à l'étranger.*

Pour être admis à concourir, il n'est pas nécessaire de faire partie de la Société. Les membres de la Société qui feront partie du Conseil en 1919 sont seuls exclus du concours.

Les mémoires des concurrents devront être adressés, avant le 31 décembre 1919, à M. BARRIOL, secrétaire général de la Société, 88, rue Saint-Lazare, à Paris (IX^e).

Ils devront être sous pli cacheté, ne portant d'autre indication *extérieure* que l'adresse du destinataire; ils seront soit remis directement, auquel cas il sera délivré un reçu, soit transmis par la poste comme envoi recommandé.

Le pli cacheté devra renfermer :

1^o Le mémoire *non signé*, mais portant une *devise*;

2^o Une enveloppe cachetée, portant, d'une manière visible, la même *devise* que le mémoire et renfermant un avis d'envoi, signé du nom du concurrent et indiquant son adresse complète.

Les mémoires devront être écrits en langue française, très lisiblement sur recto, et, si possible, à la machine à écrire et en double exemplaire; ils resteront la propriété de la Société qui se réserve expressément le droit de les publier en tout ou en partie.

VIII

LISTE DES DOCUMENTS PRÉSENTÉS DANS LA SEANCE DU 19 FEVRIER 1919

ORIGINE ET NATURE des DOCUMENTS	INDICES de CLASSEMENT dans la Bibliothèque	ORIGINE ET NATURE des DOCUMENTS	INDICES de CLASSEMENT dans la Bibliothèque
DOCUMENTS OFFICIELS			
France			
MINISTÈRE DE LA JUSTICE. — <i>Direction de l'Administration pénitentiaire.</i> — Statistique pénitentiaire pour l'année 1916	Fid1 16	— <i>Direction générale des chemins de fer.</i> — Statistique des chemins de fer suédois en 1915	Sad1b 15
Norvège		— <i>Bureau général géodésique.</i> — Rapport sur l'arpentage pour 1917	Sac1 17
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR. — <i>Bureau central de Statistique.</i> — Mouvement de la population pendant les années 1911 à 1915 (Résumé pour cette période quinquennale)	NAa2 II-15	DÉPARTEMENT DES CULTES ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. — Rapport sur les écoles primaires pour l'année scolaire 1916-1917	Sbi1a 16-17
— Statistique du commerce de la Norvège pendant l'année 1916	NAa21 16	— Rapport sur l'enseignement secondaire pour l'année scolaire 1916-1917	Sbi1b 16-17
— Statistique d'habitation pour quelques villes norvégiennes en 1917 (1916)	NAa44 17 (16)	DÉPARTEMENT DES FINANCES. — <i>Direction générale des Postes.</i> — Statistique postale pour l'année 1917	Soc1 17
— <i>Direction de l'Administration des affaires médicales.</i> — Rapport sur l'état sanitaire et médical pour l'année 1915 (avec une carte)	NAb1 15	DÉPARTEMENT DE LA MARINE. — <i>Direction générale du pilotage.</i> — Statistique du pilotage, des phares et du sauvetage en 1917	Ser1 17
— <i>Direction des Postes.</i> — Statistique postale pour l'année 1917	NAf1 17	— <i>Service sanitaire de la Marine.</i> — Le service sanitaire et les soins donnés aux malades dans la marine du 1 ^{er} octobre 1917 au 30 septembre 1918	Ser1 17-18
— <i>Office des assurances ouvrières.</i> — Assurances contre les accidents des marins pêcheurs, etc. pour l'année 1917	NAg3 17	DOCUMENTS PRIVÉS	
— Sociétés d'assurances en 1916. Rapport du Conseil d'assurances	NAe5 16	YVES-GUYOT. — Les Garanties de la Paix (2 ^e partie, Examen critique) (Paris, 1918)	TY 7
MINISTÈRE DE LA JUSTICE. — <i>Chefs d'expédition de l'Administration des prisons.</i> — Annuaire de l'Administration générale des prisons pour 1915.	Np8 15	DOCUMENTS PÉRIODIQUES NON OFFICIELS	
Suède		France	
DÉPARTEMENT CIVIL. — <i>Bureau central de Statistique.</i> — Rapport annuel sur l'agriculture et l'élevage en 1916	SAb5 16	<i>Société des Agriculteurs de France.</i> — Comptes rendus de l'assemblée générale de 1918.	QF50b 18
— Élections aux conseils municipaux en 1915 et 1916	SAb6a 15-16	Suède	
— Statistique du bétail au 1 ^{er} juin 1918.	SAb27 18	<i>Revue économique</i> (David DAVIDSON). — Années 1917 et 1918.	Qs1 17-18
— <i>Collège du Commerce.</i> — L'industrie minière pour 1917.	SAb1 17		
— <i>Direction des Ponts et Chaussées.</i> — Routes et canaux en 1917	Sac1 17	(Pour consulter les autres publications périodiques, voir le numéro de décembre 1918, pages 343 à 350.)	

Le Gérant : R. STEINHEIL